



UNITE DU MONDE (U.D.M.)

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

12, Allée des petits pains
95800 CERGY

824 690 770

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Ce rapport contient 22 pages



UNITE DU MONDE (U.D.M.)

12, Allée des Petits Pains – 95800 CERGY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 5 janvier 2025 dans le cadre des dispositions de l'article L.821-5 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association U.D.M, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- La justification de nos appréciations;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

Dans notre rapport du 4 janvier 2026 relatif à l'exercice 2023, nous avons formulé des réserves en raison de la faiblesse du dispositif de contrôle interne concernant le suivi des dons reçus et des autres achats et charges externes. Ces insuffisances subsistent à la clôture de l'exercice 2024.

Votre association a comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 des ressources de 287.563 euros. En raison de la faiblesse du dispositif de contrôle interne concernant le suivi des dons reçus, et de l'absence de rapprochement systématique entre les dons encaissés et les reçus fiscaux, nous ne sommes pas en mesure de valider l'exhaustivité et le correct rattachement à l'exercice des ressources de l'association. Par ailleurs, les abandons de frais par les bénévoles ne sont pas comptabilisés.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 198.301 euros au 31 décembre 2024. En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne, nous n'avons pas pu valider l'exhaustivité et la réalité des charges et le respect du principe de séparation des exercices.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- « *Événements post-clôture* » sur les difficultés organisationnelles rencontrées par l'association pour clôturer les comptes de l'exercice 2024 dans un contexte de faiblesse du dispositif de contrôle interne;
- « *Deuxième exercice en comptabilité d'engagement* » exposant les insuffisances en matière de traçabilité des ressources et de rattachement des charges;

- « *Contributions volontaires en nature* », l'association ayant opté pour une information qualitative en l'absence de dispositif de recensement, de quantification et de valorisation de ces contributions.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment sur les modalités de comptabilisation des dons reçus et des charges de l'association, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

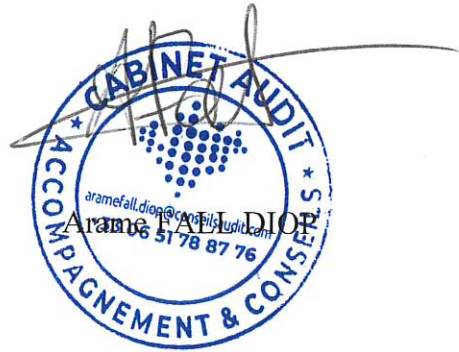
informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet Audit Accompagnement & Conseils



Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

UNITE DU MONDE

12 ALLEE DES PETITS PAINS
95800 CERGY

SIREN : 824.690.770

Forme juridique : Association déclarée

N° TVA : FR22824690770

BLOOM EXPERTISE & CONSEIL

SARL au capital de 2000 Euros - SIREN : 904953049

30 rue Louise Michel, 93000 BOBIGNY

Tél : 0671231383 - www.bloom-ec.fr/



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	15		15	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 882		12 882	25 552
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie				
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	188 337		188 337	109 766
Charges constatées d'avance				18
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	201 219		201 219	135 336
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	201 234		201 234	135 336



Bilan passif

Postes	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	94 323	94 323
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	94 323	94 323
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau - résultat ex. antérieur en instance d'affectation	5 163	
Résultat de l'exercice	89 405	5 163
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	188 890	99 486
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 343	35 850
Dettes issues de legs		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	12 343	35 850
Écarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	201 234	135 336



Compte de résultat

Postes	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	900	3 055
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		812
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 663	7 100
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	243 037	210 283
Mécénat	31 963	28 603
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	0	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	287 563	249 853
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	198 301	244 690
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Autres charges	40	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	198 341	244 690
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	89 222	5 163
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	183	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	183	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	183	



Postes	2024	2023
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	89 405	5 163
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	287 746	249 853
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	198 341	244 690
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	89 405	5 163



Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice clos au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **201 233,83 €**.

Le résultat net comptable est **un excédent de 89 404,51 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Clôture concomitante des exercices 2023 et 2024

Les comptes annuels des exercices 2023 et 2024 ont été établis et finalisés concomitamment à la fin de l'année 2025, dans un contexte de rattrapage comptable et de mise en place de la comptabilité d'engagement. En effet UDM étant une personne de droit privé à but non lucratif, elle est tenue d'établir ses comptes annuels en conformité avec les dispositions réglementaires qui lui sont applicables.

Ce calendrier inhabituel reflète à la fois les difficultés organisationnelles rencontrées par l'association et l'absence initiale de maîtrise du cadre réglementaire spécifique aux associations dont les ressources dépassent le seuil de 153 000 €. Il en résulte un volume significatif d'opérations de régularisation et de retraitements portant sur ces deux exercices, ainsi qu'un recours accru aux estimations pour certains rattachements de produits et de charges, ce qui renforce la nécessité d'une restructuration de la production de l'information financière et du déploiement, à compter de 2026, d'un cadre de contrôle interne plus formalisé.

Rescrit fiscal

Parallèlement, l'association a poursuivi ses démarches de sécurisation fiscale et a obtenu, dans le cadre d'une procédure de rescrit fiscal, la confirmation par l'administration de son éligibilité au régime du mécénat et de la validité de l'émission de reçus fiscaux, à l'issue d'échanges intervenus en 2025 et de la mise à jour de ses statuts et de ses obligations déclaratives. Dans ce cadre, l'association s'est engagée à renforcer ses procédures internes portant sur la valorisation et le suivi des contributions volontaires en nature et la traçabilité des fonds dédiés éventuels.

Autres informations significatives

1. Poursuite de l'appel à la générosité du public

En 2024, l'association Unité Du Monde confirme son statut d'organisme faisant appel à la générosité du public au sens de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée. Les ressources issues de la générosité du public (dons, mécénat, cotisations sans contrepartie) restent significatives et supposent la poursuite de la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et de justification renforcé (compte d'emploi des ressources, suivi des reçus fiscaux, documentation des campagnes).



2. Deuxième exercice en comptabilité d'engagement

L'exercice 2024 constitue le deuxième exercice établi en comptabilité d'engagement selon le référentiel applicable aux organismes sans but lucratif. Toutefois, les limites déjà relevées sur 2023 en matière de traçabilité des ressources (dons, mécénat, cotisations) et de rattachement des charges (prestations, missions, factures non parvenues, cut-off) demeurent encore en partie présentes sur l'exercice 2024.

3. Structuration progressive de la fonction financière et du contrôle interne

En 2024, l'organe de gouvernance a pris acte des enjeux liés à la montée en charge des obligations comptables, fiscales et réglementaires (appel à la générosité du public, désignation d'un commissaire aux comptes, comptabilité d'engagement) et a engagé une réflexion sur la structuration de la fonction financière.

Un projet de déploiement, à compter de 2026, d'un cadre de contrôle interne plus formalisé a été lancé, visant notamment l'amélioration du suivi des recettes, des charges et des contributions volontaires, ainsi qu'une restructuration de la production de la donnée financière (procédures, circuits de validation, contrôles de cohérence).

4. Approbation des comptes 2023 et affectation du résultat

À la date d'arrêté des comptes 2024, les comptes annuels de l'exercice 2023 n'ont pas encore été soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'association. En conséquence, le résultat de l'exercice 2023 n'a pas fait l'objet d'une affectation et est maintenu en capitaux propres sous la rubrique "Report à nouveau - résultat de l'exercice antérieure en instance d'affectation".

L'affectation définitive de ce résultat interviendra lors de la prochaine assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023 et 2024.



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Unité Du Monde est une association loi 1901 de "loisir humanitaire" qui organise des événements sportifs, pédagogiques et culturels afin de collecter des fonds pour financer des projets humanitaires en Afrique, notamment l'accès à l'eau potable par la réalisation de forages. Elle rassemble des bénévoles de divers horizons autour de valeurs de solidarité, de métissage, de lutte contre la pauvreté et de promotion du vivre-ensemble

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.
- Le règlement n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription non-proratisée :

Les subventions d'exploitations reçues sont enregistrées en produits dès qu'elles sont octroyées.



Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

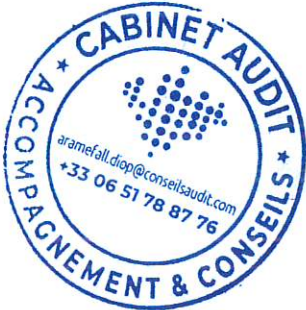
Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés		15		15
Prêts				
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	12 882	12 882		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL	12 882	12 882		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Les autres créances correspondent aux dons des mois de novembre et décembre 2024 encaissés par l'association en janvier 2025.

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	94 323				94 323
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	5 163		89 405		94 568
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	99 486		89 405		188 890

Affectation du résultat 2023 :

À la date d'arrêté des comptes 2024, l'assemblée générale n'a pas encore statué sur l'approbation des comptes de l'exercice 2023. En l'absence de décision d'affectation, le résultat de l'exercice 2023 a été maintenu au compte 1201 « Résultat de l'exercice antérieur en instance d'affectation », conformément aux règles comptables applicables aux organismes sans but lucratif.

Titres associatifs

L'association n'émet pas de titres associatifs et n'a pas recours à ce mode de financement.



Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts (A)	Cloture de l'exercice
Subventions d'exploitation					
Contributions financières d'autres organ...					
Ressources liées à la générosité du public					
TOTAL					

Dans le cadre de l'association Unité Du Monde, il n'existe pas de logique de fonds dédiés au sens du règlement ANC 2018-06. Les contributions (dons, subventions, autres ressources de générosité) sont collectées sans affectation individualisée par projet et servent à financer l'ensemble des actions menées par l'association de manière globale, conformément à son objet social.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de...				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 343	12 343		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	12 343	12 343		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contracté...				

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » est essentiellement constitué de factures non parvenues pour un montant de 12 210 €, correspondant principalement aux prestations du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable sur les exercices 2023 et 2024.

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Cotisations	900		
Concours publics et subventions	11 663		
Dons manuels	243 037		
Mécénat	31 963		
TOTAL	287 563		



Cotisations

En l'absence de précision dans les statuts sur le fait générateur de la comptabilisation des cotisations en produits, celles-ci ont été comptabilisées en produits lors de leur encaissement.

Concours publics et subventions

En 2024, une subvention de 11 663€ a été perçu par la DRFIP Auvergne Rhône-Alpes.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	12 210	
TOTAL	12 210	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	12 882	
TOTAL	12 882	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 000 euros, correspondant intégralement aux honoraires à facturer au titre du contrôle légal des comptes des exercices 2023 et 2024.

Contributions volontaires en nature

L'association Unité Du Monde bénéficie de contributions volontaires en nature, principalement sous forme de temps de bénévolat et, ponctuellement, de prestations ou mises à disposition à titre gratuit.

Conformément aux articles 211-1 à 211-4 et 431-10 du règlement comptable ANC n° 2018-06, l'association fournit une information sur la nature et l'importance de ces contributions volontaires en nature. À la date de clôture de l'exercice, l'association n'a pas retenu la comptabilisation de ces contributions, faute de dispositif de recensement, de quantification et de valorisation suffisamment fiable et structuré.

En conséquence, les contributions volontaires en nature ne sont pas enregistrées dans les comptes annuels de l'exercice.

L'association a toutefois engagé la mise en place d'un dispositif de suivi des contributions volontaires en nature (recensement, quantification et valorisation), afin de pouvoir, à compter des prochaines clôtures, procéder à leur comptabilisation en produits et charges et présenter les modalités retenues dans l'annexe, conformément aux préconisations du règlement ANC n° 2018-06.



COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	900,00	900,00	1 427,00	1 427,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	240 337,00	240 337,00	200 299,56	200 299,56
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	31 963,00	31 963,00	28 603,00	28 603,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00	2 440,00	2 440,00
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 883,00		9 983,44	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	11 663,00		7 100,00	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	287 746,00	273 200,00	249 853,00	232 769,56
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	182 247,00	182 247,00	215 418,00	215 418,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 094,00	13 394,00	29 271,98	19 288,54
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
TOTAL	198 341,00	195 641,00	244 689,98	234 706,54
EXCEDENT OU DEFICIT	89 405,00	77 559,00	5 163,02	-1 936,98

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				



TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													0,00
Variation de stock													0,00
Autres achats et charges externes			182 247,00				16 095,00						198 341,09
Aides financières													0,00
Impôts, taxes et versement assimilés													0,00
Salaires et traitements													0,00
Charges sociales													0,00
Dotations aux amortissements et dépréciations													0,00
Dotations aux provisions													0,00
Reports en fonds dédiés													0,00
Autres charges													0,00
Charges financières													0,00
Charges exceptionnelles													0,00
Participations des salariés aux résultats													0,00
Impôt sur les bénéfices													0,00
TOTAL	0,00	0,00	182 247,00	0,00	0,00	0,00	16 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 341,09



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	900,00	1 427,00
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	240 337,00	200 299,56
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	182 247,00	215 418,00	- Mécénats	31 963,00	28 603,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0,00	2 440,00
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 394,00	19 288,54			
TOTAL DES EMPLOIS	195 641,00	234 706,54	TOTAL DES RESSOURCES	273 200,00	232 769,56
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	195 641,00	234 706,54	TOTAL	273 200,00	232 769,56
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-1 936,98	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	77 559,00	-1 936,98
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	75 622,02	-1 936,98
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat		
Réalisées en France			Prestations en nature		
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

